



COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 11/2025

Demande de crédit de CHF 78'000 TTC pour le changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids et régularisation de dépenses de CHF 18'316 70 TTC pour l'entretien d'un appartement vacant sur l'exercice.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 8 septembre en présence du Conseiller municipal Philippe Esseiva, que nous remercions pour son temps et pour ses explications.

Le remplacement des fenêtres du bâtiment Grange 6, déjà identifié comme prioritaire dans le préavis 03/2023 et confirmé par le CECB+, est nécessaire. Les 47 fenêtres actuelles (datant de 1983/84) seront remplacées pour un coût moyen de CHF 1'660/unité, ce qui est jugé raisonnable. Réaliser ces travaux en une seule étape permet non seulement de bénéficier d'un prix global plus avantageux, mais aussi d'assurer une uniformité visuelle du bâtiment.

Ces travaux, relevant de l'entretien normal, n'entraîneront pas d'augmentation des loyers. La problématique d'humidité persiste mais sera traitée dans le cadre de futurs travaux (isolation périphérique).

Concernant la régularisation de CHF 17'316 pour l'appartement vacant, la commission s'en remet à la Comfi.

Conclusions :

La commission considère cette dépense nécessaire et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 11/2025, soit l'octroi d'un crédit de CHF 78'000 TTC pour le remplacement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids.

Arzier-le Muids, le 8 septembre 2025

Patrick Winkler, président

Christophe Rossier, membre

Inal Uygun, membre